

Transmis par le blog Isabelle et le vélo



CYCLAMAINE

Groupe d'action des cyclistes de l'agglomération Mancelle

Maison des Associations 4, rue d'Arcole, 72000 LE MANS.

Tel : 06 84 50 25 13

E-Mail: contact@cyclamaine.fr

Site Web: www.cyclamaine.fr

Fiche de Poste 2016

Intitulé du poste :

Animateur/trice en éco-mobilité.

Résumé du poste :

L'animateur est en charge à partir des orientations du Conseil d'Administration, de mettre en œuvre, animer et développer des activités liées à la promotion du vélo.

Principales attributions :

Animation : 60%

Met en place et anime :

La vélo-école

Les ateliers d'autoréparation (15H par semaine) connaissance mécanique cycle souhaité.

Balades urbaines.

Événementiel : 10%

Organise la mise en place d'événements par l'association.

Administration : 10%

Assure l'accueil physique et téléphonique sur les temps de permanence.

Assure le classement de tous les travaux liés à Cyclamaine.

Rédige les courriers, dépliants, diaporamas.

Évalue et rend compte des actions mises en œuvre.

Développement 10%

Assure une veille en lien avec l'activité (via réseau FUBicy, l'Heureux cyclage....

Degré d'autonomie

Dans un souci de cohérence, les actions mises en œuvre feront l'objet d'une concertation avec les membres du bureau en amont.

Les rencontres avec les élus seront initiées par les membres du bureau ou par délégation explicite.

Lien hiérarchique

L'animateur/trice est sous la responsabilité directe du Bureau de l'association. Le président est en charge spécifiquement des questions de personnel.

Lien fonctionnel

En interne, l'animateur est en lien avec les administrateurs en charge des dossiers spécifiques. En externe, l'animateur/trice est en lien avec les interlocuteurs techniques.

Moyens techniques

Pour assurer sa mission, l'animateur dispose du local de l'association. Un vélo de fonction est mis à disposition.

Conditions de travail

Horaires : Activités du lundi au vendredi. Le nombre d'heures sera fonction de l'aide accordé par l'état (contrat aidé CUI-CAE ----)

La journée type se déroule de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. De mi-mai à mi-septembre une activité est demandée de 19h30 à 21h30 tous les jeudis.

Des aménagements d'horaires peuvent être envisagées, en fonction des partenaires que nous trouvons dans l'année, et sur demande de l'animateur, discutées avec le président.

Des présences le dimanche peuvent être envisagées.

La présence de l'animateur est obligatoire au réunion du Conseil d'administration et du bureau.

